

Critères d'exclusion pour éviter les controverses

Édition Internationale – Matériel de marketing

La durabilité est notre credo. C'est pourquoi nous avons établi des conditions-cadres pour un investissement responsable sur le plan écologique et social, et appliquons des exclusions dans notre Swisscanto gamme de fonds durables dans des classes d'actif traditionnelles afin d'éviter les controverses. Nos fonds sont classés en deux caractéristiques de la durabilité « Responsable » et « Sustainable ».

En fonction de caractéristique durables, nous excluons les investissements dans des entreprises et des Etats qui contribuent par leurs activités aux principaux problèmes environnementaux et/ou risques sociaux dans le monde, ou qui présentent des risques en matière de gestion d'entreprise c'est-à-dire ceux qui sont impliqués dans des pratiques commerciales et des secteurs d'activité controversés. En résumé, les principales problématiques pour nous actuellement sont les suivantes¹ :



Mise en danger de la société et de la santé

Englobe les Etats et les entreprises qui représentent une menace fondamentale pour les personnes et une coexistence pacifique sur la base de critères sociologiques.



Changement climatique

L'effet de serre causé par l'homme, principalement dû à la combustion des carburants fossiles et aux changements dans l'utilisation des terres, qui renforce l'effet de serre naturel, est considéré comme la principale cause de la progression du changement climatique. Avec nos investissements, nous nous efforçons d'en tenir compte.



Diminution de la biodiversité

Outre le changement climatique, la diminution de la biodiversité est considéré comme la menace écologique mondiale critique que nous voulons endiguer par nos investissements.

Les critères d'exclusion sont continuellement adaptés aux nouveaux résultats et aux nouvelles normes sociales. Pour ce faire, ils sont régulièrement contrôlés en termes d'actualité et d'évolution dans les domaines correspondants. Les données utilisées proviennent de tiers indépendants et sont soumises à un contrôle de plausibilité supplémentaire. Nous utilisons notamment comme sources MSCI ESG Research et la Banque mondiale.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

Dans tous nos fonds active sous gestion dans les catégories de placement traditionnelle des critères d'exclusion basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (SVVK- ASIR) sont

appliquées. Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (p. ex. mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). En outre, les obligations d'Etat de pays² que le SVVK-ASIR recommande de ne pas intégrer peuvent également être exclus. Le gestionnaire de fortune des fonds se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des entreprises supplémentaires ou de renoncer à une exclusion.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR³



- Bombes et munitions à fragmentation
- Mines antipersonnel et mines terrestres
- Armes biologiques et chimiques
- Systèmes d'armes nucléaires*
- Matériaux des armes nucléaires*
- Uranium enrichi*
- Armes laser aveuglantes
- Armes incendiaires
- Exclusions basées sur le comportement et
- ▶ violations du droit international

Fabricants d'armes prohibées

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats
* Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty, « NPT »)

Caractéristiques de durabilité Responsable

Pour les caractéristiques Responsable, nous complétons critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR avec des critères supplémentaires et excluons ainsi d'autres entreprises ayant des modèles d'affaires ESG critiques. Outre les fabricants d'équipements militaires, d'armes et de munitions, cela inclut les éditeurs de pornographie, l'exploitation du travail des enfants, l'extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux) et les entreprises disposant de réserves de charbon (hors production de métaux). Pour les deux derniers critères d'exclusion, il est possible, à titre exceptionnel, d'investir dans les Green et Sustainability Bonds des entreprises concernées. Dans le cas d'une Green et Sustainability Bond, l'émetteur doit utiliser les moyens financiers obtenus par l'émission de Green et Sustainability Bond à des fins spécifiques⁴. En cas d'infractions potentielles aux principes du Pacte mondial des

¹ La mise en œuvre concrète des exclusions pour les différentes lignes de produits figure à la page 3.

² Les pays suivants sont actuellement exclus : Afghanistan, Biélorussie, Corée du Nord, Iran, Libye, Myanmar, Russie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Venezuela, Zimbabwe.

³ La seule application de ces critères d'exclusion n'est pas considérée comme une approche de durabilité.

⁴ Les Green Bonds servent à lever des capitaux pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur l'environnement. Les Sustainability Bonds servent également à lever des capitaux pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur l'environnement, ainsi que pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur la société. Les investissements dans des Green et Sustainability Bonds contribuent ainsi à un changement positif en ce qui concerne le critère d'exclusion concerné.

Nations Unies (norme des Nations Unies relative aux droits de l'homme et du travail, aux normes environnementales et à la lutte contre la corruption) que le screening appliqué génère, le gestionnaire de fortune du fonds cherche le dialogue dans le cadre de l'engagement et invite les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement de comportement n'intervient dans un délai raisonnable, les placements fondamentalement existants sont vendus.

Critères d'exclusion Responsable supplémentaires*



- Fabrication d'armes et de munitions
- Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires)
- Infractions au Pacte mondial des Nations Unies
- Exploitation du travail des enfants
- Production de contenu pornographique



- Extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)**
- Réserves de charbon (hors production de métaux)**

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

** Green et Sustainability Bonds exclus

Sustainable caractéristiques

Au sein de notre gamme de produits, les fonds présentant une caractéristique Sustainable sont ceux qui ont le plus haut degré de durabilité. En concentrant les investissements sur les entreprises et les États qui, grâce à leur modèle économique durable contribue de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, nous efforçons d'obtenir un rendement en accord avec d'une utilité sociale.

Les critères d'exclusion sont encore plus complets que pour les solutions Responsible. Les seuils de tolérance pour les entreprises sont stricts et se situent généralement à 0% du chiffre d'affaires. En font également partie les entreprises qui utilisent le génie génétique dans le domaine de la médecine humaine. Les critères d'exclusion s'appliquent également aux entreprises qui opèrent dans la recherche sur les embryons et dans la recherche sur les cellules souches humaines à partir de clones thérapeutiques inacceptables sur le plan éthique ou qui pratiquent le traitement génétique des cellules germinales. Sont également concernés par les critères d'exclusion les producteurs de plantes, d'animaux ou de micro-organismes génétiquement modifiés qui sont disséminés de manière ciblée dans l'environnement. Dans la construction automobile, les entreprises ayant une stratégie de transition globale pour l'utilisation de modes de propulsion alternatifs respectueux du climat ne sont pas exclues.

Dans les caractéristiques Sustainable, les obligations d'Etat des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme fondamentaux ou les normes environnementales sont exclues en plus. En matière de risques pour la société et la santé, le niveau de démocratie et de liberté de chaque pays est un critère important. Nous définissons celui-ci à l'aide de l'indice de liberté de Freedom House⁵. Sur la base de différents paramètres, notamment les élections libres, la liberté d'expression et de religion, la liberté de réunion, l'égalité devant la loi et la garantie des droits de propriété, cet indicateur détermine les libertés civiles pertinentes dans les Etats concernés. Les pays considérés comme « non libres » sont exclus des investissements. De plus, les Etats qui présentent un niveau de corruption perçue comme élevé dans le secteur public sont exclus. Celui-ci est déterminé à l'aide de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International⁶, qui classe les pays

en fonction du degré de corruption perçue chez les fonctionnaires et responsables politiques locaux. Les Etats dont la valeur est inférieure à 35 selon l'indice de perception de la corruption sont exclus en conséquence. Selon nous, l'application de la peine de mort est également incompatible avec les droits de l'homme. Nous n'investissons donc pas dans obligations d'Etats qui utilisent cette pratique controversée sur les plans éthique, pénal et pratique. De même, les obligations d'Etats qui utilisent plus de 4% de leur produit intérieur brut (PIB) pour leurs dépenses militaires ne font pas partie de l'univers de placement Sustainable. De plus, les obligations d'Etats sont exclues dont le mix énergétique repose à plus de 50% sur le nucléaire et prévoient, en plus, de développer cette part. Sont également exclus les obligations d'Etats qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et/ou l'Accord sur l'environnement Convention on Biological Diversity (CBD) pour la protection de la biodiversité. Des critères d'exclusion stricts pour les entreprises et les États garantissent que les investissements sont réalisés de manière responsable et éthique. En complément, des exceptions pour les Green Bonds et Sustainability à usage spécifique permettent des investissements ciblés dans les technologies respectueuses du climat et la protection de la biodiversité, afin de soutenir la transition nécessaire.

Critères d'exclusion Sustainable supplémentaires*



- Fabrication d'équipements militaires
- Exploitation d'installations nucléaires**
- Extraction d'uranium
- Construction de réacteurs nucléaires**
- Génie génétique : médecine humaine
- Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs
- Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires)
- Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires)
- Elevage industriel
- ▶ Faible niveau de démocratie et de liberté**
- ▶ Application de la peine de mort**
- ▶ Budget militaire élevé (> 4% du PIB)**
- ▶ Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)**
- ▶ Corruption (Indice de perception de la corruption < 35)**
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**



- Extraction de charbon et de réserves de charbon**
- Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)**
- Extraction de gaz naturel**
- Extraction de pétrole**
- Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète pour l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat**
- Construction d'avions**
- Compagnies aériennes**
- Compagnies de croisière**
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat**



- Génie génétique (dissémination d'OGM⁷)**
- Pêche et pisciculture non durables**
- Exploitation forestière non durable**
- Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%)
- ▶ Etats n'ayant pas ratifié la Convention sur la diversité biologique (CBD)**

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR et des critères d'exclusion des caractéristiques Responsible

** Green et Sustainability Bonds exclus

⁵ freedomhouse.org

⁶ transparency.org

⁷ Organismes génétiquement modifiés

Aperçu des critères d'exclusion pour les fonds Swisscanto⁸

Caractéristiques de durabilité	Responsable	+	Sustainable	
 <p>Mise en danger de la société et de la santé</p>	<p>Basé sur SVVK-ASIR⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fabricants d'armes prohibées : → Bombes et munitions à fragmentation → Mines antipersonnel et mines terrestres → Armes biologiques et chimiques → Systèmes des armes nucléaires¹⁰ → Matériaux des armes nucléaires¹⁰ → Uranium enrichi¹⁰ → Armes laser aveuglantes → Armes incendiaires → Exclusions basées sur le comportement et → Violations du droit international 	<ul style="list-style-type: none"> → Fabrication d'armes et de munitions → Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires) → Infraction au Pacte mondial des Nations unies¹¹ → Exploitation du travail des enfants → Production de contenu pornographique 	<ul style="list-style-type: none"> → Fabrication d'équipements militaires → Exploitation d'installations nucléaires¹² → Extraction d'uranium → Construction de réacteurs nucléaires¹² → Génie génétique : médecine humaine → Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs → Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires) → Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires) → Elevage industriel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible niveau de démocratie et de liberté¹² ▶ Application de la peine de mort¹² ▶ Budget militaire élevé > 4% du PIB¹² ▶ Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)¹² ▶ Corruption (indice de corruption < 35)¹² ▶ Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pas ratifié¹²
 <p>Changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)¹² → Réserves de charbon (hors production de métaux)¹² 	<ul style="list-style-type: none"> → Extraction de charbon et de réserves de charbon¹² → Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)¹² → Extraction de gaz naturel¹² → Extraction de pétrole¹² → Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète vers l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat¹² → Construction d'avions¹² → Compagnies aériennes¹² → Compagnies de croisière¹² 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'Accord de Paris sur le climat pas ratifié¹² 	
 <p>Diminution de la biodiversité</p>		<ul style="list-style-type: none"> → Génie génétique : Dissémination d'OGM¹² → Pêche et pisciculture non durables¹² → Sylviculture non durable¹² → Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Convention sur la diversité biologique (CBD) pas ratifié¹² 	

- Critères d'exclusion concernant les entreprises
- ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

⁸ Exceptionnellement, il est possible de ne pas tenir compte des critères d'exclusions dans le respect des intérêts des investisseurs, par exemple dans le cadre de placements indirects.

⁹ Les critères d'exclusion basés sur SVVK-ASIR concernent surtout les fabricants d'armes prohibées et les critères d'exclusion basés sur le comportement des entreprises et englobent également les Etats contre lesquels la Suisse a décrété un embargo complet sur les biens d'armement ou de répression.

¹⁰ Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty, « NPT »)

¹¹ Norme des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, les normes environnementales et la lutte contre la corruption. Les infractions au Pacte mondial des Nations unies sont à nouveau examinées en détail. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être vendus.

¹² Les critères d'exclusion peuvent être ignorés pour les Green et Sustainability Bonds.

Impressum

Cette brochure a été éditée par Swisscanto Asset Management International S.A. (« Swisscanto »).

Mentions légales

Le présent document est fourni à des fins publicitaires et d'information uniquement. Il n'est pas destiné aux personnes résidant ou étant ressortissantes d'un pays dont la législation en vigueur interdit l'accès à de telles informations. Sauf indication contraire, les données se réfèrent aux fonds de droit luxembourgeois gérés par Swisscanto Asset Management International S.A. (ci-après les « Fonds Swisscanto »). Les produits décrits sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la directive européenne 2009/65/CE, soumis à la surveillance de l'autorité de contrôle luxembourgeoise (CSSF). Le présent document ne constitue pas une invitation à souscrire ou à faire une offre d'achat pour un quelconque titre ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les documents juridiques publiés (conditions contractuelles, prospectus et documents d'informations clés (DIC PRIIPs) ainsi que les rapports de gestion) constituent la seule base contraignante pour l'acquisition de Fonds Swisscanto et sont disponibles gratuitement sur le site Internet products.swisscanto.com/. Des informations concernant les aspects pertinents du point de vue de la durabilité, conformément au règlement (UE) 2019/2088, et la stratégie de Swisscanto pour la promotion de la durabilité ou la poursuite d'objectifs de durabilité dans le processus de placement des fonds sont disponibles sur ce même site Internet. La commercialisation du fonds peut être suspendue à tout moment. Les investisseurs seront informés en temps utile d'un éventuel désenregistrement. L'investissement comporte des risques, notamment ceux liés aux fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en devises étrangères sont soumis aux fluctuations des taux de change. La performance passée n'est pas un indicateur ni une garantie de succès futur. Les risques sont décrits dans le prospectus et les DIC PRIIPs. Les informations contenues dans le présent document ont été rédigées avec le plus grand soin. Malgré une approche professionnelle, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations. Nous déclinons toute responsabilité au titre des investissements réalisés sur la base du présent document. Les opinions et évaluations contenues dans ce document concernant les valeurs mobilières et/ou les émetteurs n'ont pas été établies conformément aux réglementations régissant l'indépendance des analystes financiers et constituent donc des communications à caractère publicitaire (et non des analyses financières indépendantes). En particulier, les employés responsables de telles opinions et évaluations ne sont pas nécessairement soumis à des restrictions concernant la négociation des valeurs mobilières en question et peuvent, en principe, effectuer leurs propres transactions sur ces valeurs mobilières. Le présent document ne dispense pas le destinataire d'exercer son propre jugement. Il est notamment conseillé au destinataire de toujours faire appel à un conseiller pour passer en revue les informations afin de vérifier qu'elles sont compatibles avec sa situation personnelle et d'évaluer les éventuelles conséquences juridiques, fiscales et autres. Il convient de lire le prospectus et les DIC PRIIPs avant de prendre une quelconque décision d'investissement. Un aperçu des droits des investisseurs est disponible à l'adresse swisscanto.com/int/fr/institutionnel/legal/synthese-des-droits-des-investisseurs.html. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les ressortissants américains, conformément aux réglementations applicables (notamment le Règlement S du US Securities Act de 1933). Etat des données (sauf mention contraire): 04.2025. © 2025 Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés.